

# ATTESTATION DE COMPETENCE

pour la réalisation des missions de repérage et de diagnostic  
de l'état de conservation des matériaux et produits contenant  
de l'amiante en application du décret 96-97 du 07/02/96  
modifié (article 10-6) - Arrêté du 02/12/02



Délivrée par CESI SAS  
en conformité à son certificat  
N°DI 1787 délivré par l'AFAQ-ASCERT  
du 30/12/2002

Délivrée à **Monsieur Guillaume CLAIRBOIS**

qui a participé à la formation

« **Amiante formation des experts compétents** »

et a satisfait au contrôle de connaissance

qui se sont déroulés du 29/10/02 au 15/01/03  
durée totale : 3 jours (soit 24 heures)

au CESI GRENOBLE  
Le Doyen - 22 Avenue Doyen Louis Weil  
38000 GRENOBLE

Certificat délivré le 16 janvier 2003

Le Directeur des Opérations  
Richard LECŒUR

Le Responsable Pédagogique  
Jean-Luc DAUTREMÉPUS

